



Concours 2018 : Les attrape rêves

RÈGLEMENT DU CONCOURS

❖ Thème : attrape rêves

Les techniques de loisirs créatifs permises : scrapbooking, cartonnage, carterie, modelage, sculpture, peinture, mosaïque, tricot, couture, broderie, fils, cordes, détournement d'objet, recyclage. La customisation d'un article du commerce n'est pas autorisée.

❖ Principes de base

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est réservé aux particuliers à l'exclusion des exposants du salon Creativa Metz 2018.

La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Une seule création par personne sera acceptée.

❖ Article 1 : Objet

Metz Expo Evénements, dont le siège social est situé Rue de la Grange au Bois - BP 45059 - 57070 Metz Cedex 03, organise un concours **de création sur le thème : Les attrape rêves**.

Le principe est de réaliser une création originale utilisant une technique de loisirs créatifs, au choix parmi celles acceptées d'un format minimum de 30 cm.

❖ Article 2 : Condition de participation et inscription

Pour participer au concours et exposer sa création durant le Salon Creativa Metz 2018, chaque candidat devra retourner son bulletin de participation* avant le **8 février 2018**, par email : valerie.hulin@metz-expo.com ou à l'adresse suivante :

Salon Creativa Metz
Metz Evénements
Rue de la Grange aux Bois
BP 45059
57072 Cedex 03

* La participation doit comporter :

- Les coordonnées complètes du candidat : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail ;

- Un nom (un titre) pour l'œuvre.

Seuls les 50 premiers bulletins à nous parvenir seront acceptés. Si le bulletin n'est pas retenu, le candidat sera immédiatement prévenu.

Les pièces seront exposées pendant les 4 jours du Salon Creativa Metz du 15 au 18 février 2018.

❖ **Article 3 : Dépôt et retour**

Le candidat doit apporter ou expédier sa création achevée le **13 février 2018**, au plus tard, au Parc des Expositions de Metz Métropole, et venir la retirer impérativement le dimanche 18 février 2018 à 18h00.

A défaut de retrait des œuvres dans le temps imparti, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.

Chaque candidat devra prendre soin de mettre son nom et son prénom à l'intérieur de sa réalisation.

Un comité de sélection délibèrera le 13 février 2018 au soir sur les œuvres retenues pour l'exposition.

Si la création du candidat est retenue pour être exposée, ce dernier recevra 4 invitations pour le Salon Creativa Metz 2018, à retirer à l'Accueil Exposants du Parc du 15 au 18 février 2018. Les candidats dont les créations ne sont pas retenues seront informés par téléphone.

Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur. L'organisation se décharge de toute perte, vol et/ou casse.

❖ **Article 4 : Jury**

Ce sont les visiteurs qui voteront pour la création de leur choix. Les bulletins de vote seront dépouillés le dimanche matin. Le résultat sera sans appel.

❖ **Article 5 : Les prix**

La remise des prix s'effectuera le dimanche 18 février 2018 à 17h00.

Les 3 premiers verront leurs créations exposées à l'accueil du Salon de l'Habitat et Décoration du 16 au 19 mars 2018 et gagneront en plus des 4 entrées creativa Metz 2018 offertes :

1^{er} prix :

- Un ouvrage offert par les Editions Eyrolles

2^{ème} prix :

- Un ouvrage offert par les Editions Eyrolles

3^{ème} prix :

- Un ouvrage offert par les Editions Eyrolles

❖ **Article 6 : Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout évènement indépendant de sa volonté. Les candidats en seront alors avisés dans les plus brefs délais.

❖ **Les partenaires du concours :**

EYROLLES

